



Le Parc nous informe

Septembre 2018

Charte forestière du Pilat

BILAN DE 7 ANS D'ACTIONS

LA FORÊT - FILIÈRE BOIS DANS LE PILAT, C'EST :

- **34 000 ha**, soit **50%** de la surface du territoire
- **1/3** de Sapin blanc, **1/3** d'autres résineux, **1/3** de feuillus
- **90%** appartiennent à des privés, pour des propriétés de **2,2 ha** en moyenne
- Un accroissement du volume de bois de **300 000 m³/an**, dont **120 000 m³** sont exploités
- Environ **50 entreprises** installées sur le territoire, depuis la gestion des forêts jusqu'à la production de charpente et menuiserie
- **6000 ha**, soit **17%** des forêts, présentant un enjeu patrimonial (Natura 2000, Espace Naturel Sensible, classement paysager, ...)
- Près de **850 km de sentiers balisés** en forêt, pédestres, VTT ou équestres



UNE CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE (OU CFT), C'EST :

- Une démarche visant à **assurer et développer la multifonctionnalité de la forêt**, c'est-à-dire la conciliation entre ses enjeux économiques, environnementaux et sociaux, qu'il conviendra d'adapter aux enjeux spécifiques du territoire
- Un **programme d'actions**, définissant les projets à mettre en place afin de **répondre aux problématiques locales identifiées**,
- Un **comité de pilotage**, composé de représentants de la filière forêt-bois, d'élus du territoire, et d'autres structures en lien avec le milieu forestier (chasse, environnement, loisir, Etat et collectivités, ...), qui **priorise, oriente et valide les travaux à mener** dans le cadre de la CFT,
- Une **structure animatrice**, chargée d'organiser la **mise en œuvre concrète des actions** (mobilisation des acteurs impliqués, recherche de financements, cohérence entre les différents enjeux liés à la forêt, ...).

LA CHARTE FORESTIÈRE DU PILAT EN QUELQUES CHIFFRES :

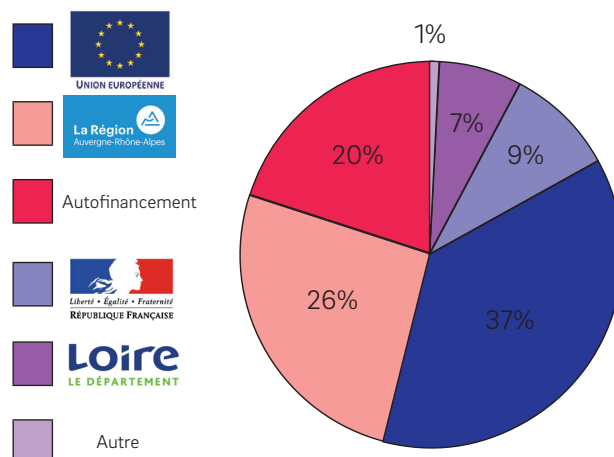
- **7 ans** d'animation de la CFT du Pilat (2012 – 2018)
- Près de **50 opérations** réalisées, d'ampleur variable et parfois reconduites dans la durée ...
... Dont **18 opérations** ayant mobilisé des financements spécifiques, pour un montant total de **381 000 €** (80% de financements publics)
- **14 comités de pilotage**, soit 2 par an, avec en moyenne 13 participants aux réunions.

LE PROGRAMME D'ACTION DE LA CHARTE FORESTIÈRE ET LES MOYENS MOBILISÉS

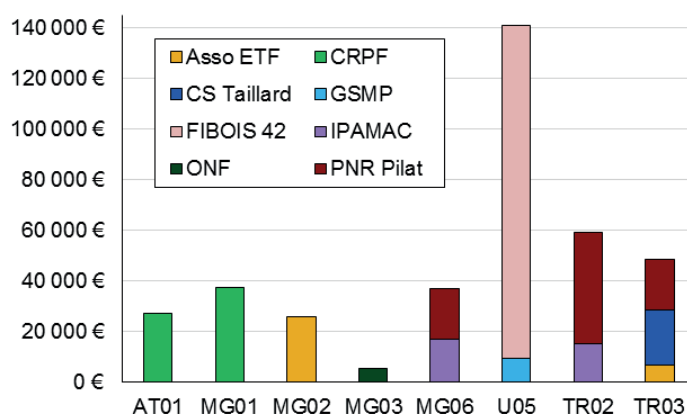
PROGRAMME D'ACTIONS DE LA CFT (2012)

001	Animation générale CFT
AT : Aménagement du territoire	
AT01	Desserte forestière
AT02	Concertation agriculture/sylviculture
AT03	Restructuration du foncier forestier
MG : Modes de gestion durables	
MG01	Développement de modes de gestion groupés
MG02	Accompagnement des ETF
MG03	Chantiers démonstratifs d'exploitation
MG04	Porter à connaissance des outils réglementaires
MG05	Guide de bonnes pratiques 'Pilat'
MG06	Sensibilisation et formation à une sylviculture multifonctionnelle
U : Usages du bois	
U01	Accompagnement des entreprises locales
U02	Accueil du public en forêt privée
U03	Structuration de la filière bois énergie
U04	Sensibilisation des usagers loisir de la forêt
U05	Développement des usages du bois d'œuvre
TR : Actions transversales	
TR01	Promotion des bonnes pratiques d'exploitation
TR02	Suivi environnemental des forêts
TR03	Communication forêt auprès du grand public
TR04	Offre pédagogique pour scolaires

ORIGINE DES FINANCEMENTS MOBILISÉS



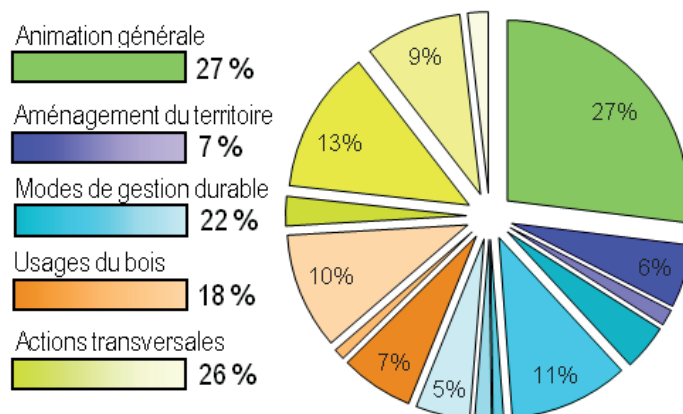
LES FINANCEMENTS MOBILISÉS POUR CHAQUE ACTION



Hormis le Parc du Pilat, les actions financées ont été portées essentiellement par des organismes issus de la filière forêt-bois.



RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION CONSACRÉ À CHAQUE ACTION



"Animation générale" comprend : organisation des COPIL, mise en relation des acteurs, suivi administratif, veille technique et financière, ...

Certaines actions prévues initialement n'ont jamais été abordées : AT03, MG05, U02, U04.

TROIS ACTIONS PHARE DE LA CHARTE FORESTIÈRE

ANIMATION ET ACTIONS MENÉES AVEC LES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS (ETF)

La majorité des ETF du territoire adhère à l'association des entrepreneurs de travaux forestiers du Pilat, dont les réunions sont autant d'occasions de mieux se connaître, d'échanger au sein de la profession et de diffuser des informations techniques et réglementaires.

Il s'agit aussi d'un moyen efficace pour organiser des actions collectives. L'accompagnement de la CFT a notamment permis d'initier des achats groupés de consommable et de mettre en place 5 formations (certification Sauveteur-Secouriste du Travail, utilisation du câble synthétique, ...). Enfin l'association a organisé deux Fêtes de la Forêt, en 2013 et 2018, afin de faire découvrir au grand public la forêt, sa gestion et le métier d'ETF.

Aujourd'hui, les ETF du Pilat participent plus fréquemment aux réunions et temps d'échanges concernant l'ensemble de la filière, ils y sont mieux représentés. Par ailleurs, ce mode de fonctionnement fait exemple et a été dupliqué par FIBOIS 42 dans le Haut-Foréz et le Roannais, où deux autres associations d'ETF ont été créées.



Formation des ETF à
l'utilisation du câble
synthétique

VALORISATION DU SAPIN LOCAL, DE LA SYLVICULTURE AU PRODUIT BOIS

Le Sapin pectiné, ou Sapin blanc, a une place importante dans les forêts du Pilat, non seulement en termes de surface forestière et de volume de bois transformé, mais aussi d'un point de vue historique et patrimonial.

Cependant, une moindre gestion des sapinières a conduit à la production de gros bois de faible qualité. Dans le cadre de la charte forestière, le CRPF a donc engagé une action à destination des propriétaires privés, afin de les inciter à pratiquer une sylviculture plus dynamique et à mutualiser la gestion de leurs forêts. Le CRPF a de plus accompagné la réalisation de projets de desserte, facilitant aussi l'exploitation des sapinières.

D'autre part le débouché classique du sapin, la charpente traditionnelle, décline depuis plusieurs années. Accompagné par la CFT du Pilat, FIBOIS 42 a donc initié un groupe de travail réunissant des acteurs de toute la filière, afin de réfléchir à de nouveaux débouchés. Il en est notamment ressorti la réalisation d'un stand démonstratif, illustrant les possibilités d'utilisation du sapin du Pilat pour des panneaux bois, ainsi que la production de lamellé-collé local grâce à la collaboration de 3 scieries. Mais d'autres pistes restent encore à approfondir.



Stand démonstratif en sapin du Pilat, exposé au Forum
International Bois Construction à Lyon en 2016

COMMUNICATIONS SUR LA FORÊT AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

La filière forêt-bois admet généralement sa difficulté à communiquer auprès du grand public, notamment pour expliquer le rôle de la gestion et de l'exploitation forestière, source d'incompréhension et de conflits.

Au cours de la charte forestière, plusieurs événements ont donc été organisés. Deux fêtes de la forêt, déjà évoquées plus haut, ont chacune attiré 2 000 à 3 000 visiteurs, de même que la fête des 40 ans du Parc du Pilat qui comprenait un vaste espace consacré à la forêt. Des interventions présentant les enjeux de la sylviculture ont aussi eu lieu lors d'autres manifestations, par exemple au cours de la programmation culturelle du Parc du Pilat ou lors des Rencontres annuelles de l'Observatoire de la biodiversité. Enfin, un programme d'éducation à l'environnement sur la thématique de la forêt a été développé, il est proposé chaque année aux écoles primaires du territoire.

Par ailleurs, le Parc du Pilat a développé différents outils pédagogiques dans cette optique. Une « boîte à forêt » permet d'expliquer les différents modes de gestion présents dans le Pilat ; un martelloscope place les participants dans le rôle d'un sylviculteur afin de leur faire découvrir les intérêts d'une gestion forestière multifonctionnelle ; une « malle forêt » fait le lien entre les arbres rencontrés en forêt et l'usage de leur bois. Cependant à ce jour, la diffusion de ces outils est relativement faible et pourrait être améliorée.



Démonstration de débardage à la Fête de
la Forêt 2018

POUR ENVISAGER LES SUITES À DONNER À CETTE CHARTE FORESTIÈRE

LES POINTS FORTS, À DÉVELOPPER

- Les différentes réunions organisées dans le cadre de la CFT (comités de pilotage, groupes de travail, ...) constituent autant de temps d'échange favorisant les discussions, formelles et informelles, entre les acteurs du territoire concernés par la forêt. Ces moments sont très appréciés des partenaires de la CFT : **ces rencontres régulières sont à maintenir**, dans la mesure où elles conservent une visée opérationnelle (problématique locale, projet concret, ...).
- La valorisation du Sapin et l'animation des ETF à travers leur association répondent à des problématiques locales fortes. L'interprofession FIBOIS 42 est l'organisme le plus pertinent pour intervenir sur ces sujets... dans la limite de ses moyens d'action. Une implication forte à l'échelle du Pilat est donc nécessaire **pour ancrer efficacement ces actions dans le territoire**.
- Plusieurs actions récurrentes ont été initiées par le Parc du Pilat dans le cadre de la CFT, notamment l'animation de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH), l'animation du martelloscope de Pélussin, ainsi que d'autres actions de sensibilisation du grand public. Le maintien de ces actions, jugées importantes, nécessite d'y consacrer un temps d'animation chaque année. Il s'agira de **réussir à pérenniser leur reconduction dans la durée**.



LES FRAGILITÉS ET MANQUES IDENTIFIÉS

- Les financements mobilisés au cours de ces 7 années l'ont été majoritairement pour des actions portant sur la sylviculture ou la filière forêt-bois. Il serait intéressant de **renforcer les interventions de la CFT sur les enjeux sociaux et environnementaux** : conciliation des activités économiques et de loisir, préservation de forêts matures ou en libre évolution, porté à connaissance des mesures réglementaires et incitatives liées à la forêt, ... Ce travail sera facilité par une meilleure mobilisation des EPCI et communes du territoire ainsi que des acteurs de l'environnement au sein de la CFT.
- En cours de charte forestière, il a été convenu collectivement de développer plus fortement des actions liées à l'aval de la filière. En effet l'une des difficultés rencontrées porte sur la commercialisation des bois, agir pour une meilleure transformation et valorisation des bois localement est alors pertinent. Ce champ a donc été abordé avec les travaux menés sur le Sapin blanc. Il reste cependant **de nombreuses pistes à approfondir pour renforcer les actions en faveur de l'aval** : promouvoir la construction en bois local, mieux mobiliser les menuiseries-charpenteries du territoire, développer de nouveaux débouchés bois, ...
- Les problématiques liées au bois-énergie n'ont quasiment pas été abordées au cours de cette charte forestière : développement de chaufferies bois communales, sécurisation d'approvisionnement et rentabilité pour les entreprises locales, concurrence des usages du bois et disponibilité de la ressource, ... La difficulté vient notamment du fait que les attentes exprimées peuvent être contradictoires et qu'aucune action fédératrice n'a pu être proposée. Si ce sujet devait être approfondi, **un temps de réflexion important devrait être mené au préalable** pour identifier les actions à engager.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

www.parc-naturel-pilat.fr

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

